

RÉUNION SUR LA STRATÉGIE VACCINALE CONTRE LA COVID-19 – SECTEUR LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (1ER DÉCEMBRE)

Une réunion a été organisée le 1er décembre sur la stratégie vaccinale contre la Covid-19, par le cabinet d'Olivier Véran, avec l'un de ses conseillers, Jean Fabre-Mons. Celle-ci a rassemblé une douzaine d'associations du secteur de la lutte contre l'exclusion, dont l'Uniopss, et des représentants des collectivités.

Plusieurs éléments ont été exposés :

- Les premières [recommandations de la HAS](#) avec les personnes en situation de précarité incluses dans la 4e phase ;
- La répartition des doses entre les pays européens ;
- Les enjeux d'information et d'adhésion de la population ;
- Les incertitudes à l'heure actuelle sur la durée d'immunité, sur la disponibilité effective de chaque type de vaccin avec ses caractéristiques propres.

Il a été indiqué que la vaccination ne sera jamais obligatoire et rappelé que le vaccin ne sera pas l'alpha et l'omega de la lutte contre l'épidémie. Dans l'attente d'une couverture vaccinale suffisante, les autres outils de lutte contre l'épidémie comme les gestes barrières sont importants.

La réunion a principalement porté sur les points de vigilance et interrogations remontées par les associations, dont l'Uniopss, et parmi ceux-ci :

- La question du consentement libre et éclairé des personnes, avec plusieurs barrières et freins à lever (dont celle de la langue), avec des enjeux d'information et de sensibilisation à préparer en amont de l'arrivée des doses de vaccins.
- La complexité d'une administration en deux doses des vaccins, avec une semaine à un mois d'écart, avec le risque de perdre de vue des personnes après la première dose administrée.
- L'absence de reste à charge, y compris pour les non assurés sociaux, et de surcoûts pour les structures.
- Une interrogation sur la priorisation de lieux et personnes à risque (ex : Foyers de Travailleurs Migrants), avec le cumul de deux facteurs de risque (comorbidités et sur-occupation-promiscuité) ; aussi, une certaine souplesse a été demandée dans la mise en œuvre des recommandations de la HAS au niveau local, avec l'identification de lieux et populations à risque qui pourraient être priorisés avec les pouvoirs publics.
- L'importance de la protection et de la vaccination des bénévoles.

Le gouvernement va suivre les recommandations de la HAS, qui seront fonction de l'état des stocks de vaccins disponibles, avec une évolution significative au cours de l'année 2021. Le conseiller a

pris note de l'ensemble de ces points et indiqué que **le gouvernement aura à cœur de s'assurer que les personnes précaires, qui sont davantage frappées par l'épidémie que la moyenne, soient plus particulièrement protégées**. D'autres réunions seront organisées selon un calendrier qui n'a pas été précisé.